

SEANCE DU 25 Janvier 2013

L'an deux mille treize le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-neuf janvier, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

Etaients présents : M. BATHIER, M. LENOBLE, Mme FEL, M. FOURMY,
MM. MILLET, BOUCHET, MICHAUD, DEGUIGNET, Mme FOURNEL.

Etait absente excusée : Mme JOUSSELIN Janine.

Secrétaire de séance : Mme FOURNEL Claudine

Le compte rendu de la séance ordinaire du 23 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

1- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS : MODIFICATION DES STATUTS – ADJONCTION D'UNE COMPETENCE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Dunois en date du 14 janvier 2013 décidant de prendre la compétence « Aménagement numérique du territoire : étude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, par référence à l'article L1425-1 du CGCT ».

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT il appartient aux conseils municipaux des communes membres, de délibérer sur la modification des statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois telle que ci-dessus

2- SYNDICAT MIXTE DES 3 LACS - DISSOLUTION

Considérant les décisions et le vote émis par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des 3 Lacs en date du 11 décembre 2012 par 10 voix pour la dissolution, 2 abstentions et 2 votes contre ;

Considérant le courrier du Président de la Communauté de Communes du Pays Dunois en date du 30 novembre et la décision du conseil communautaire réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2012 au cours de laquelle il a été émis un avis favorable à la dissolution du Syndicat ;

Considérant la lettre du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret disant : « il me semble que pour des raisons liées à la clarification des compétences, notamment dans le domaine du développement touristique, il est préférable d'envisager la dissolution du Syndicat Mixte des Trois Lacs. » ;

Considérant que la nouvelle structure issue de la réorganisation de la composition du comité syndical ne répondrait plus aux objectifs définis par les statuts initiaux du Syndicat Mixte et pourrait se révéler d'un fonctionnement très lourd et peu performant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix pour et une abstention,

Séance du 25 Janvier 2013 (suite)

- DEMANDE la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion des Sites de la Vallée de la Creuse.

- SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de la Creuse la prise l'arrêté de dissolution du Syndicat Mixte afin de procéder le plus rapidement possible au règlement du passif et de l'actif.

3- SIERS – DEVIS TRAVAUX VILLAGE DE COMBRAND

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été informé de problèmes d'eau de ruissellement au village de Combrand.

Denis Lenoble, adjoint chargé des travaux explique qu'il est allé sur place avec M. Dupeux du SIERS afin de trouver une solution.

Le SIERS propose un devis de 2 594,80 € pour réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal, après discussions, souhaite que Messieurs Lenoble, Fourmy et Millet se rendent à nouveau sur place afin de rencontrer M. Delavalle afin de trouver une solution.

Il demande au Maire de transmettre un courrier à M. Delavalle afin de le convoquer à cette réunion.

4- ETUDE ENERGETIQUE LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne école en logements, il est nécessaire procéder à une étude énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la SARL BEMP d'Aubusson concernant les études THCex des 4 logements pour un montant de 2 990,00 € TTC.

5- COMMUNAUTE DE COMMUNES - DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS POUR INFORMATION

Monsieur le Maire explique que suite à l'intégration de la Commune à la Communauté de Communes du Pays Dunois, le Conseil doit procéder à la désignation des délégués le représentant à la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

A cet effet, il propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE : - Monsieur BATHIER Jean-Louis délégué titulaire ;
- Madame FEL Annie déléguée suppléante

Délégués aux différentes commissions de la Communauté de Communes du Pays Dunois :

- **Tourisme, patrimoine et chemins de randonnée** : Mme JOUSSELIN Janine
- **Finances et développement économique** : M. BATHIER Jean-Louis
- **Action sociale et habitat** : M. MICHAUD Damien.
- **Mobilité** : Mme FOURNEL
- **Groupe de travail collecte et traitement des déchets** : M. LENOBLE Denis

Séance du 25 Janvier 2013 (suite)

- Groupe de travail énergies renouvelables - éolien : M. FOURMY Jean-Claude
- Groupe de travail Aménagement numérique : M. FOURMY, Mme FEL.

6- RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.